

**Ensemble,  
soyons écoresponsables**



Cher client,

Pour optimiser vos processus de **dématérialisation**, votre laboratoire **Eurofins Cœur de France s'engage à vos côtés** dans une démarche de réduction des impressions papier, **anticipant ainsi dès aujourd'hui** les obligations prévues pour 2024 ([ordonnance n°2021-1190 du 15 septembre 2021](#) relative à la généralisation de la facturation électronique).

**Choisissez dès maintenant votre solution de dématérialisation pour vos rapports d'analyse et vos factures :**



#### Option 1: ENVOI PAR E-MAIL À L'ADRESSE DE VOTRE CHOIX

- Assurance de connaître **vos résultats dans les plus brefs délais**
- Formats **PDF consultables depuis votre smartphone**



#### Option 2 : VISUALISATION SUR VOTRE COMPTE EXTRANET

- **Suivi sur mesure** : vous disposez de vos rapports, de vos factures et pouvez payer en ligne
- Archivage de tous vos documents, **simple d'accès**

## Comment faire ?

Rien de plus simple !

❶ Complétez, selon vos choix, les conventions ci-jointes pour vos rapports et/ou pour l'ouverture de votre compte Extranet

❷ Retournez-les par e-mail à [ecdf-admin@eurofins.com](mailto:ecdf-admin@eurofins.com) OU par courrier à notre adresse postale :

*Boulevard de Nomazy, BP 1707, 03017 MOULINS.*

**Besoin d'aide ?** Appelez-nous au 04.70.47.71.00, nous compléterons les conventions avec vous et vous les enverrons pour « bon pour accord » par simple retour de mail.

Votre équipe Eurofins Laboratoire Coeur de France